

Plan d'action 2024 – Schéma territorial de santé du CTS Brocéliande Atlantique

Axe 1 : L'accès à l'offre de soins et d'accompagnement notamment pour des personnes vulnérables et fragiles

Objectif poursuivi	Poursuivre la structuration des parcours et des dispositifs en direction des personnes en situation de vulnérabilité, en intégrant les professionnels du secteur à domicile
Action	Déployer la politique de prévention et de promotion de la santé (Mon bilan prévention, prévention du suicide /Mal-être agricole, vaccination HPV, mois sans tabac, Vie affective et sexuelle, addictions, prévention des violences, etc.). Déployer le PRAPS pour favoriser l'accès aux soins pour les plus démunis. Poursuivre les campagnes de dépistages et de vaccinations.
Porteur	ARS, URPS, CPTS, CLS, CD, DAC, Assurance maladie, GHBA
Résultats attendus	Augmenter les dépistages, la couverture vaccinale
Territoire concerné	Morbihan
Bilan	Vie affective et sexuelle : Le CLS AQTA A mené des ateliers autour de la vie affective et sexuelle dans les médiathèques du territoire d'AQTA afin de renforcer l'information sur ces sujets. Il est prévu de mener d'autres actions à venir en 2025 (non confirmées pour le moment) En septembre/octobre 2025, un dispositif mobile de promotion de la santé « Cemonbus » interviendra deux fois dans le Quartier Politique de la Ville d'Auray. Il est envisagé de mettre en place d'autres interventions sur le territoire d'AQTA en 2026 : quelle problématique de santé visée ? AQTA prévoit de sensibiliser en interne ses agents au repérage des victimes de violences et à l'orientation vers les structures adaptées, en lien avec Corps et âmes en 2025 Une formation le 12 juin 2024 à destination des élus du territoire et des agents territoriaux de Arc Sud Bretagne : "agir en tant qu'agent sur les violences intrafamiliales", a été organisée par le CNFPT et l'ARIC. - Elaboration d'un flyer par l'Agence : répertoire des lieux ressources "vie affective sexuelle et relationnelle" sur le Morbihan - Le Comité départemental VASR de septembre 2024 a permis de réactualiser les connaissances des différents partenaires sur les dispositifs existant sur le département. Addictions : - Etat des lieux de l'offre de soins en addictologie en Bretagne en cours par l'Agence - Action ARS en cours de développement : déploiement des démarches Espace Santé Tabac et Lieux Santé sans Tabac selon les objectifs définis nationalement Prévention du suicide : - Organisation par le CTS d'une Conférence Grand Public le 12/9/2024 à l'IFPS de Vannes : "repérage et prévention du suicide chez les jeunes" - Perspective 1er trimestre 2025 : proposer des recommandations régionales pour le déploiement des sentinelles en Bretagne - Participation de la DD 56 aux comités techniques mal-être des agriculteurs avec présentation des dispositifs financés par l'ARS - Accompagnement de l'Agence au déploiement des formations de repérage et d'orientation de la crise suicidaire

	Campagne de vaccination HPV au collège au 26.12.2024 : 6 873 autorisations parentales, soit une autorisation pour 17 % des élèves de 5ème (contre 25 % l'an passé) 5 714 élèves vaccinés en session 1, soit 14 % des élèves de 5ème (contre 20 % l'an passé) Mon Bilan Prévention : 2 561 bilans pris en charge par l'AM en Bretagne depuis le 1.1.2024 ; une chargée de mission à temps plein en charge du déploiement, financée par l'ARS, recrutée en mai 2024 jusqu'en juin 2025
--	--

Objectif poursuivi	Poursuivre la restructuration de l'offre médico sociale pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population morbihannaise
Action	Poursuivre les travaux relatifs à la mutualisation des gouvernances des ESMS avec le Conseil Départemental (CD). Accompagner les projets de restructuration et d'investissements des EHPAD dans le cadre des enveloppes Ségur 2024. Mener une stratégie de déploiement des services à domicile. Mettre en place des CRT
Porteur	ARS - CD - DAC
Résultats attendus	Améliorer la prise en charge et la qualité de l'hébergement des personnes âgées
Territoire concerné	Morbihan
Bilan	Liens effectués par l'EAS-DAC géré par l'association APS avec les CRT du secteur. Poursuite de l'action globale de l'EAS-DAC en faveur du maintien à domicile. La loi dite « bien vieillir » d'avril 2024 a créé les groupements territoriaux médico-sociaux (GTSMS), et notamment l'obligation de tous les EHPAD publics autonomes d'adhérer soit à un de ces groupements, soit à un groupement hospitalier de territoire. La loi donne trois ans pour la mise en œuvre de la réforme, et indique qu'au 31 décembre 2025, la directrice générale de l'ARS arrête, avec les présidents de conseils départementaux de la région, la liste des GTSMS. Des travaux sont en cours pour la création d'un GTSMS dans le 56. Les projets de reconstruction des EHPAD Kériolet à Auray et du CH de Ploërmel ont bénéficié d'une aide d'investissement par l'ARS de 2,3 M € pour Auray et 8 M€ pour Ploërmel. Un CRT est en fonctionnement sur les territoires de Muzillac, Elven et Questembert depuis 2024. Un nouveau CRT a été autorisé sur le territoire d'Auray dans le cadre de l'AAC 2024, porté par l'EHPAD Kériolet du CHBA. Un projet de CRT est en cours de réflexion sur le territoire vannetais, associant l'ensemble des partenaires.

Objectif poursuivi	Mieux orienter les patients en soins non programmés pour des soins dentaires ou des soins psychiatriques Mieux identifier les besoins infraterritoriaux
Action	Compléter le SAS et la régulation en soins dentaires et en soins psychiatriques
Porteur	GHBA - EPSM
Résultats attendus	Meilleure orientation des patients
Territoire concerné	Morbihan
Bilan	Information à colliger auprès du GHBA EPSM Morbihan : toujours en attente du financement d'un poste sur le SAS psychiatrique

Objectif poursuivi	Poursuivre la restructuration de l'offre médico sociale pour répondre aux enjeux de l'accompagnement des personnes en situation de handicap
Action	Mettre en place le dispositif 50 000 solutions. Evaluer les dispositifs en place (DEMMAC, SAMSAH, etc.). Contractualiser avec le CD sur la stratégie PH. Déployer une offre correspondant aux besoins du territoire. Favoriser le répit des aidants (vigilance intrafamiliale).
Porteur	ARS - CD - DAC
Résultats attendus	Améliorer la prise en charge et la qualité de l'hébergement des personnes en situation de handicap
Territoire concerné	Morbihan
Bilan	Conformément à sa nouvelle mission, le DAC APS s'est inscrit dans la démarche Répit en cours, avec la construction d'outils internes pour l'identification des ressources de répit en droit commun. Articulation du DAC APS avec la plateforme de répit EMISEM et au sein de la C 360. Pour les 50 000 solutions, ci-dessous la liste des installations 2024 par socles pour le département du Morbihan : Socle adulte : 3 291 563 € Socle enfant : 1 121 544 € ECOLE (en cours) : 3 419 064 € pour l'installation des 11 pôles d'appui à la scolarité au 1/9/2025 pour tout le département PRECOCE : 1 269 218 € TOTAL : 9 101 389 € Installations 2024 : - Stratégie Troubles Neurologiques du Développement TND (avant le plan 50 000 solutions) : Dispositif d'autorégulation (DAR) Lycée Colbert à Lorient porté par l'ADAPEI (TS 3) : espace avec un professionnel lorsqu'un jeune ne va pas bien). - Socle ENFANTS : Projet Respire (week-end répit enfant) par ARASS à Locminé (TS 8) Renforcement Equipe Mobile Ressource pour porter appui aux Maisons d'Enfants à caractère social (MECS) et famille d'accueil de l'ASE par ARASS pour le département : deux professionnels (un éducateur spécialisé et un psychologue) vont dans les collèges et lycées pour donner des outils aux équipes.

	5 modalités de prestation en milieu ordinaire (PMO) pour AMISEP à Pontivy (TS 8) : intervention auprès de l'enfant dans son lieu de vie (ex-SESSAD) Petite unité de vie post hospitalisation pour l'EPSM/CDE à Vannes : augmentation de la capacité pour maxi 4 jeunes de 12-18 ans protégés par l'ASE et en situation de handicap. Mise à disposition par l'EPSM Morbihan d'un ETP d'IDE pour le CDE - Socle PRECOCE : Extension de l'âge pour la plateforme de coordination et d'orientation TND portée par Gabriel Deshayes pour le département : de 0-7 ans ; passe à 0-12 ans - Socle ADULTES : Création de 12 places FAM Kervihan pour ouverture à Caudan en 2027 (TS 3) 2 places Accueil de Jour FAM BREHAN (TS 8) 20 places SAMSAH : 10 places HOVIA Arzon (TS 4) et 10 places VYV3 Lorient (TS 3)
--	--

Objectif poursuivi	Améliorer la prise en charge des violences intrafamiliales
Action	Structuration d'un hôpital de jour pour les femmes victimes de violences. Mise en place de groupes de paroles.
Porteur	GHBA - GHBS - GHCB
Résultats attendus	Dépister et accompagner les victimes de violence intrafamiliales
Territoire concerné	GHBS, CHBA, CHCB
Bilan	- Ouverture d'un Hôpital de Jour VIF à Lorient et structuration d'une équipe locale sur Vannes - Elaboration d'un protocole de prise en charge des mineurs lors d'un homicide au sein du couple par l'ARS - Articulation entre les différents acteurs intervenant sur le sujet des violences en lien avec la Direction Départementale aux Droits des Femmes et de l'Egalité - Bilatérales régulières entre la DD 56 et la DDFE afin d'articuler nos politiques publiques - Signature d'un protocole de prise en charge des mineurs lors d'un homicide au sein du couple le 8 juillet 2024 entre les centres hospitaliers, les EPSM, le Ministère de la justice, l'ASE, les représentants des forces de sécurité intérieure et l'ARS GHBA : - Elaboration d'un protocole pour la prise en charge des personnes victimes de violences sexuelles / identification des services et professionnels ressources au sein du CHBA. - Mise en place d'une équipe locale (équipe mobile pluridisciplinaire hébergée dans les locaux du CSS-CIVG avec 0,2 ETP conseillère conjugale et familiale, 0,2 ETP IDE, 0,2 ETP assistante sociale et 0,2 ETP psychologue) dédiée à la prise en charge des femmes victimes de violence avec les financements ARS et du fonds l'Oréal (non pérennes - à noter que ce caractère temporaire vient fragiliser l'inscription de cette action dans le temps) avec pour objectifs suivants : 1/ Auprès des professionnel(le)s: - Contribuer à l'animation des professionnel.le.s sur le territoire dans le champ des violences faites aux femmes - Former les professionnels du CHBA au dépistage, à l'accompagnement et à la prise en charge des violences intra familiales, faire du lien avec les urgences - Diffuser des outils d'aide au repérage et aux réponses à apporter - Être l'interlocuteur privilégié de l'ARS - Coordonner l'action avec les partenaires locaux - Conduire des actions avec d'autres réseaux (Par exemple : la périnatalité, le psychotrauma, les addictions...)

	- Soutenir les professionnel(le)s du CHBA dans l'accompagnement et la prise en charge des violences intra familiales (rendre des avis), faire du lien avec les professionnel(le)s de ville (via OMNIDOC) 2/ Auprès des femmes victimes de violences: - Accueillir, accompagner et orienter les personnes en situation de violences - Créer des groupes de parole pour les personnes suivies par le dispositif, ainsi que des groupes d'estime de soi (dans le cadre d'un financement L'Oréal) A noter qu'une réunion pour faire un point d'étape du déploiement du dispositif a lieu le 21 mai prochain
--	--

Objectif poursuivi	Renforcer la participation des usagers à l'organisation des soins et aux projets de prise en charge
Action	Développer des postes de patients/experts, patients/partenaires avec un accompagnement financier
Porteur	ARS - Etablissements du territoire - CPTS
Résultats attendus	Meilleure adhésion aux soins
Territoire concerné	
Bilan	GHBA : souhaiterait développer cette offre avec un 0,30 ETP de coordination qui pourrait animer le réseau des partenaires, mais aucun crédit alloué. EPSM : - recrutement sur les fonds propres de l'établissement de 2 pair-aidants depuis 2 ans, aujourd'hui salariés, qui sont pleinement investis dans les services (par des transformations de postes). - mise en place depuis un an d'une plateforme pair-ressources avec un financement de 90 000 € par l'ARS : formation de 10 pair-aidants par an qui vont dans des associations, des ESMS (dont certains sont salariés), répartis sur tout le département.

Axe 2 : Les ressources humaines en santé et l'attractivité des territoires

Objectif poursuivi	Meilleure prise en charge de la population. Adapter l'offre à la demande.
Action	Mettre en place un observatoire territorial des professionnels de la santé et de l'autonomie (lieu d'exercice, quotité d'exercice, métiers et spécialités émergentes) mis à jour annuellement
Porteur	ARS
Résultats attendus	Avoir une meilleure visibilité des ressources sur le territoire à court, moyen et long terme
Territoire concerné	Bretagne
Bilan	Demande relayée auprès de l'Agence : en attente des possibilités proposées

Objectif poursuivi	Attirer les professionnels pendant et après leur cursus sur le territoire
Action	Développer l'ensemble du cursus de formation médicale et para-médicale sur le territoire de santé
Porteur	GHBA
Résultats attendus	Avoir les professionnels en nombre suffisant et ainsi améliorer la qualité de vie au travail des autres
Territoire concerné	Morbihan
Bilan	Recrutement d'un chargé de mission attractivité au 01/01/2024 Poursuite du comité départemental pour l'attractivité des métiers Plusieurs actions mises en place pour favoriser l'attractivité des métiers : journée départementale QVCT, organisation de webinaires départementaux Animation d'un réseau via la rencontre des gestionnaires et représentants de gestionnaires, des instituts de formation Participation aux actions attractivité des partenaires et communication sur les réseaux sociaux, promotion et contribution à la semaine des métiers de France Travail

Axe 3 : Les actions de prévention et de promotion en santé et santé environnement

Objectif poursuivi	Favoriser l'accès aux jeunes et adolescents du territoire à un dispositif de prévention
Action	Développer et/ou consolider les actions "aller vers" de la Maison des adolescents et les collaborations entre les partenaires concernés
Porteur	EPSM
Résultats attendus	Meilleur repérage et prise en charge précoce des enfants/adolescents Meilleure articulation des acteurs Soutien des jeunes en difficultés
Territoire concerné	EPSM St Avé, MDA de Vannes
Bilan	- Développement d'un PAEJ sur Auray et mise en place d'une permanence PAEJ sur Muzillac et d'une permanence sur Guer - Etat des lieux de la mobilisation de l'Agence sur la santé mentale des jeunes : éléments d'informations transmis par l'ARS à la Préfecture dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la radicalisation pour la réalisation d'un panorama des actions soutenues et de l'offre existante en allant de la prévention à la prise en charge des cas complexes, et en identifiant les partenaires (Rectorat, PJJ, ASE, CR, CAF...) - Une maison des adolescents sur Vannes avec des antennes sur Ploërmel, Guer et Josselin un jour par semaine. Pas de couverture par la maison des adolescents sur le Sud-est du Département.

Objectif poursuivi	Développer et structurer l'offre et l'accessibilité d'activité physique adaptée
Action	Identifier et référencer les offres d'activité physique sur le territoire Développer les actions d'information et de sensibilisation du grand public sur ce sujet
Porteur	CPTS - CLS - Maison Sport Santé
Résultats attendus	Meilleure visibilité de l'offre
Territoire concerné	Morbihan
Bilan	- AQTA subventionne depuis cette année la Maison sport santé portée par l'Ufolep, qui a été habilitée en 2024, permettant ainsi de déployer l'itinérance du dispositif. Aussi, à compter de juin 2025 (à confirmer), quatre permanences en plus du site d'Auray seront mises en œuvre. - AQTA a également mis en œuvre un groupe de travail territorial sport-santé (AQTA, CPTS, Maison sport santé) sur la construction du parcours sport-santé sur le territoire : de l'orientation par le professionnel de santé vers la Maison sport santé à l'orientation par la Maison sport santé aux acteurs sportifs du territoire. - 6 nouvelles Maisons Sport Santé habilitées sur la région dont 2 sur le Morbihan implantées sur les communes de Questembert et Bignan avec une couverture territoriale de l'EPCI à savoir Questembert Communauté pour la MSS de Questembert et Centre Communauté/Baud Communauté pour la MSS de Bignan. La Maison Sport Santé en Brocéliande a recensé 47 associations proposant des activités physiques adaptées sur le territoire de Ploërmel Communauté. Une MSS complémentaire devrait être implantée sur Oust à Brocéliande Communauté (Malestroit) en 2025 (à confirmer). - Une offre de formation à destination des référents "activité physique et sportive" dans les ESMS

Axe 4 : L'association des usagers et des représentants des usagers et des populations concernées dans les domaines retenus par le CTS

Objectif poursuivi	Rendre lisible les dispositifs participatifs existants et encourager de nouvelles formes de participation citoyenne
Action	Susciter de nouveaux engagements de représentants des usagers par une meilleure information au sein des associations d'usagers
Porteur	CTS Brocéliande Atlantique
Résultats attendus	Meilleure prise en compte des attentes des usagers, faire vivre la démocratie en santé
Territoire concerné	Brocéliande Atlantique
Bilan	Organisation de la Conférence Grand Public du 2 octobre 2025 par la commission de soutien à l'expression des usagers du CTS : "être acteur de sa santé"

Axe 5 : L'adaptation du territoire au vieillissement de la population

Objectif poursuivi	Bien vieillir à domicile
Action	Développer le repérage des fragilités (ICOPE, Mon Bilan Prévention)
Porteur	CPTS - CRT
Résultats attendus	Anticipation des besoins du territoire
Territoire concerné	Morbihan
Bilan	Déploiement du programme ICOPE par le CRT Muzillac/Questembert/Elven. Organisation de la Conférence Grand Public du 5 juin 2024 par la commission Santé Mentale du CTS : "isolement et dépression des personnes âgées". Réforme SAD : Réglementation : L'article 44 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit la reconfiguration du secteur des services à domicile vers un modèle d'intervention intégré avec la création des Services Autonomie à Domicile (SAD). Le Décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 qui fixe les principes d'organisation et de fonctionnement des SAD prévoit deux catégories de SAD : - SAD dispensant de l'aide et du soin, autorisés par l'ARS et le CD - SAD dispensant de l'aide et devant organiser la réponse aux besoins de soins, autorisés par le CD Les SSIAD (autorisés par l'ARS) ont un délai de deux ans et demi pour s'adjoindre une activité d'aide ou fusionner avec un SAAD (autorisé par le CD) et demander une autorisation auprès de l'ARS et du CD (date limite pour demander une autorisation au 31 décembre 2025). Une période de transition d'une durée de 5 ans est toutefois possible durant laquelle la relation SSIAD/ SAAD sera établie par conventionnement CD. À l'issue des 5 années, une entité juridique unique aura été constituée par fusion ou constitution d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale. Les SSIAD ont donc l'obligation de se rapprocher d'un SAAD pour constituer un SAD dispensant de l'aide et du soin. La méthodologie de déploiement de la réforme : - Une démarche coconstruite ARS/CD : Etat des lieux de l'offre dans les territoires de SSIAD et repérage des rapprochements possibles partagés et réunions territoriales copilotées conjointement ARS/CD En complément de ces réunions dans les territoires, la mise en œuvre de la réforme induit des points d'étape avec certains opérateurs pour échanger sur leurs stratégie et perspectives. => Au total, plus d'une quarantaine de réunions depuis mi-2023 Différents échanges en cours pour la structuration de SAD mixte sur le territoire. Places de soutien aux aidants : Une plateforme de répit a été autorisée en 2022 à Auray et une autre à Josselin. En 2024, autorisation de 34 places d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour sur le territoire de BA.

Objectif poursuivi	Bien vieillir à domicile
Action	Favoriser le répit et le soutien aux aidants sur l'ensemble du territoire
Porteur	CD - DAC
Résultats attendus	Maintien des personnes sur leur lieu de vie
Territoire concerné	Morbihan
Bilan	Poursuite de l'action globale de l'EAS-DAC de l'association APS en faveur du maintien à domicile. Maison Sport Santé en Brocéliande : projet "panier de soins" pour la prévention des chutes - Repérage des personnes à risque de chute par les médecins traitants - Orientation sur prescription médicale vers un programme de prévention des chutes - Prise en charge pluriprofessionnelle : éducateur sportif, nutritionniste, ergothérapeute

Axe 6 : La responsabilité populationnelle

Objectif poursuivi	Déployer progressivement la responsabilité populationnelle sur ce territoire
Action	Démarrage par la formalisation des parcours de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque sur le territoire de la CPTS Gwened
Porteur	GHBA - CPTS
Résultats attendus	Réduire la prévalence de ces pathologies chroniques Favoriser les approches pluriprofessionnelles et pluridisciplinaires
Territoire concerné	Territoire de la CPTS Gwened
Bilan	Information à colliger auprès des services concernés de la DD56 et/ou des acteurs territoriaux